

des États-Unis s'élargit à un rythme tel que le besoin se fera sentir au moment où nous serons prêts à mettre notre entreprise en marche.

Le sénateur McKEEN: En ce qui concerne l'approvisionnement, avez-vous obtenu l'autorisation du gouvernement de la Colombie-Britannique d'exporter le gaz de cette province?

M. LAWRENCE: Je crois comprendre qu'aux termes des lois actuelles de la Colombie-Britannique, et ma réponse s'applique ici à la question déjà posée par le sénateur Reid, il n'y a pas de Commission de conservation en Colombie-Britannique (il y en a une en Alberta); par conséquent, dans la situation actuelle, c'est-à-dire en faisant passer ce gaz de la Colombie-Britannique jusqu'à la Saskatchewan, nous ne prendrons pas actuellement de gaz naturel en Alberta ni en Saskatchewan et nous ne nous proposons pas de le faire. Nous n'avons par conséquent rien à voir avec ces commissions à l'heure actuelle. Comme il n'y a pas de loi pour établir une commission de conservation de ce genre en Colombie-Britannique et à en juger par les entretiens que nous avons eus à titre officieux, nous croyons que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne mettra sûrement pas d'obstacle à l'exportation de ce gaz.

Le sénateur McKEEN: Eh bien, même si la Colombie-Britannique n'a pas établi de commission de conservation, elle a un gouvernement et le gouvernement au pouvoir intervient assez fermement dans les projets qui s'élaborent dans cette province.

M. LAWRENCE: En ce qui concerne la région des réserves de gaz, on doit songer qu'il faudra aussi prendre du gaz de la région des Territoires du Nord-Ouest qui touche géographiquement à l'angle nord-est de la Colombie-Britannique. Encore une fois, sans être formel, je suis à peu près sûr—et je parle au nom des principaux intéressés de notre société—que le gouvernement de la Colombie-Britannique, tout comme le gouvernement du Canada, est d'avis que la population du Canada ne gagne rien à laisser dans le sol de vastes réserves inexploitées. Nul doute que les décisions que prendront le gouvernement canadien, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le gouvernement de la Colombie-Britannique s'inspireront du désir d'exporter les richesses du sous-sol de façon à les convertir en dollars.

Le sénateur McKEEN: Je conviens qu'il y a surplus, mais je demandais simplement si vous aviez établi quelque contact, car il s'est passé des choses étranges.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, pourrais-je revenir à ce que j'allais dire, et je m'excuse de poser tant de questions à M. Lawrence. Vous nous dites, monsieur Lawrence, que vous n'avez conclu aucune entente financière quant à l'aménagement d'une ligne qui irait de la frontière canadienne vers quelque bon marché américain. Mais, sur quels capitaux comptez-vous pour aménager une ligne qui partira de l'intérieur du Canada pour se rendre à la frontière canadienne?

Le sénateur BRUNT: Monsieur le président selon les renseignements que je possède, je puis dire au sénateur McKeen qu'il ne fait aucun doute que la Colombie-Britannique serait heureuse qu'on vienne quérir ce gaz. Toutefois, pourrais-je vous demander si vous entendez constituer une filiale de votre compagnie dont l'objet sera d'aménager un pipe-line aux États-Unis?

M. LAWRENCE: Monsieur Strong pourrait peut-être répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Strong est le témoin qui exposera les grandes lignes du programme et nous parlera du financement.

Monsieur Strong, auriez-vous quelques observations à formuler en réponse à cette question?